Réunion publique du 8 septembre 2021

# Projet d'implantation de l'entreprise SPHERE à Saint-Jean-des-Champs

Concertation préalable à une future déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Document d'Urbanisme de Saint-Jean-des-Champs



### 1. L'entreprise SPHERE

#### Exerce dans le traitement des déchets depuis 2004 :

- tri des emballages ménagers, et réception
- tri et transfert des déchets industriels banals issus des collectivités locales, des entreprises et des particuliers.
- → 19 700 tonnes de déchets traitées en 2019.

#### <u>Aspect économique :</u>

- Emploie 30 salariés directs
- Génère des emplois indirects
- Offre un **débouché local pour les déchets** des entreprises, industries et collectivités du territoire.

Actuellement implantée à Donville-les-Bains, elle doit déménager pour permettre un projet d'habitat en centre-ville.



### 2. Projet d'implantation

Envisagé sur la commune de Saint-Jean-des-Champs, le long de la RD 924 :

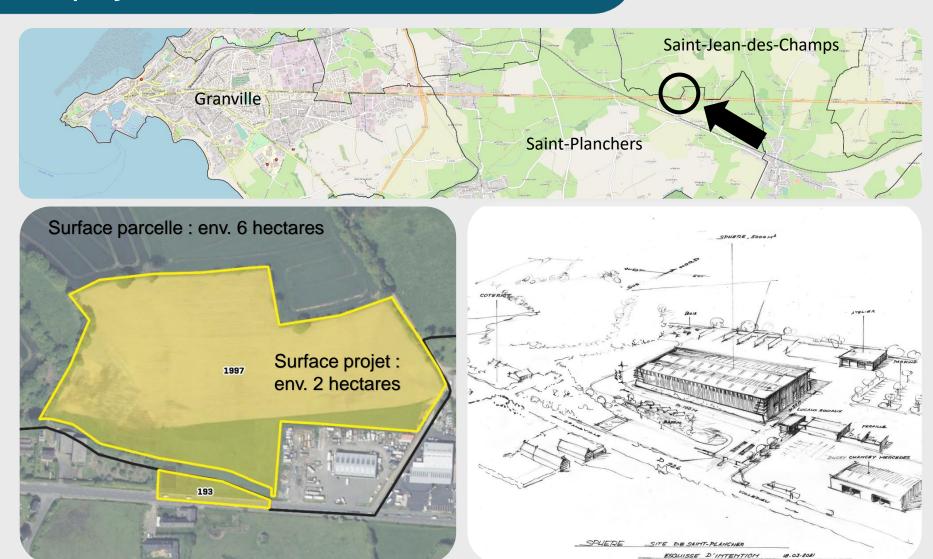
- Besoin de plusieurs bâtiments pour environ **5000m²** avec une hauteur de 12 mètres (tri des déchets en intérieur) + bureaux, locaux sociaux, etc.
- Mesures de sécurité et de protection de l'environnement
  - Stockage et circulation sur dallage béton de l'ensemble du site (pas d'infiltration d'eau salie)
  - Réserve d'eau + bassin de rétention d'eaux d'extinction d'incendie
  - Maîtrise des eaux pluviales avant rejet au milieu

### Le projet nécessite :

Une mise en compatibilité du document d'urbanisme, conduite par GTM.

Une autorisation environnementale, suite à évaluation, délivrée par le préfet.

## 3. Le projet : localisation et insertion



# 4. Impacts attendus et mesures prévues (1/4)

Thématique	Enjeu	Etat initial	Mesures
Milieu physique			
Risques naturels			
Inondation	Faible	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un PPRI	RAS
Mouvements de terrains	Faible	RAS	RAS
Cavités	Faible	RAS	RAS
Retrait et gonflement desargiles	Faible	RAS	RAS
Sites et sols pollués			
Sites et sols pollués	Faible	Site non répertorié dans les bases de données nationales BASIAS et BASOL	RAS
Milieu naturel etpaysage			
Patrimoine naturel			
Parc naturel régional	Faible	Site situé à plus de 30 Kms du 1er parc naturel	RAS
Réserve naturelle	Faible	Site situé à plus de 35 Kms de la 1ère réservenaturelle	RAS
Arrêté de protectionde biotope	Faible	Site non compris dans un Arrêté Préfectoral deProtection de Biotope (APPB)	RAS
ZNIEFF	Faible	Site en dehors de toute zone inventoriée aupatrimoine naturel	RAS
Natura 2000	Faible	Site distant de 7 km d'un site d'importance communautaire (SIC) : Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou, ainsi qu'à 7 km d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) : Baie du Mont Saint Michel.	RAS

# 4. Impacts attendus et mesures prévues (2/4)

Zones humides	Fort	La DREAL Normandie (Carmen) identifie que lesparcelles du projet se situent partiellement en zone fortement prédisposée à la présence de zone humide	E : Une étude de délimitation précise de ces zones sera réalisée courant Mai  E : Aucune construction ni aménagement ne se fera sur les zones humides répertoriées et délimitées :elles seront totalement préservées  C : La surface cumulée des parcelles ne nécessite pas d'être totalement exploitée ce qui permettra d'en réserver une part significative en vue d'augmenter la zone humide ou encore de faire des aménagements paysagers ou un retour à des terres agricoles
Paysage		Pas de site paysager remarquable aux abords immédiats du projet  Le projet se situe à proximité d'un site existant où une activité similaire est exercée (garage DUREY)  Sur une majeure partie de la portion de la RD924 longeant le futur projet, il n'existe aucun obstacle naturel dans le champ de vision. Le projet dans son ensemble sera donc pleinement visible depuis la route.	R : les aménagement seront faits très en retrait de la route, permettant ainsi de créer une zone paysagère de mise en valeur entre deux (Cf esquisses)
Patrimoine culturel			
Monume nts historiqu es	Faible	Site en dehors de tout périmètre de protection de Monument Historique (premier périmètre de protection à environ 1,2 km au Sud du site du projet)	RAS
Sites archéologiques	Faible	Site est en dehors de toute zone de présomption deprescriptions archéologiques	RAS
Sites inscrits et classés	Faible	Projet en dehors de tout site inscrit ou classé : le plus proche est le site inscrit la Vallée du Thar, à environ 3,5 km au Sud du projet	RAS
Milieu humain			
La population	Faible	Le projet permettra de maintenir les activités du site de Donville, les 35 emplois associés et par conséquent la population locale	

# 4. Impacts attendus et mesures prévues (3/4)

Occupation du site	Faible	Le site est composé de deux parcelles classées en zone à urbaniser 1AUr initialement destinées à la réalisation d'une résidence pour personnes âgées, que la municipalité ne souhaite plus réserver à cet effet.  Il est actuellement occupé par des parcelles agricoles et par un bassin au Sud-Ouest qui sert de réserve incendie	E: l'emprise du projet sera limitée à ce qui est nécessaire  C: Une partie significative de ces surfaces sera convertie à des fins d'aménagements paysagers, de création de zones humides ou agricoles  A: un accès permanent à ce bassin sera laissé pour les services de secours en cas d'incendie
Abords du site / population exposéeaux nuisances	Fort	Le site est situé en bordure de la route Granville- Villedieu à proximité immédiate de garage PL et VL (Véhicules Légers)  Trois maisons se situent aux abords du site (sud, sud-ouest et est) dont deux sont en limite de parcelle et en bordure de l'axe Granville/Villedieu	R: Peu de risque d'impact lié au bruit (Cf « Environnement sonore ») mais possibles aménagements de talus ou autres si nécessaires R: majorité de l'activité sera réalisée à l'intérieur d'un bâtiment, limitant ainsi le bruit, les risques d'envols, de ruissellement et d'impact visuel R: La limitation de l'emprise du projet au strict nécessaire et l'inoccupation de la zone humide vont permettre un aménagement à bonne distance des habitations (>100m)
Les déchets	Fort	Arrêt des activités de réception, collectes, tri et transfert des déchets par la plateforme de gestion des déchets de Donville	R: Maintien d'une plateforme locale de regroupement des déchets industriels R: améliorer le tri des déchets (5 flux notamment) et donc leur valorisation et recyclage R: optimiser les transports vers des filières de recyclage ou de valorisation (arrêt de l'enfouissement) E: Maintien de 35 emplois locaux dont plusieurs en insertion sociale
Les établisseme nts sensibles	Faible	Projet éloigné de tout lieu d'accueil de population sensible (école, hôpital, maison de retraite).  Etablissement le plus proche est l'école primaire 1,2,3 Soleil de Saint-Jean-Des-Champs, située à 1,8 km au Sud-Est du site	RAS
Les accès au site	Faible	L'accès au site se fera d'abord par la RD 924. Ces voies sont suffisamment larges pour la circulation etle croisement de camions. L'accès au site reste à créer	R : un aménagement de la route départementale pourra être envisagé de type voie de délestage ou rond-point pour plus en sécurité dans le sens Granville/Villedieu
Le trafic routier autour du site	Faible	Le comptage effectué en 2018 sur la route départementale 971 à proximité du site du projet fait état de 10 460 véhicules par jour dont 7,7% de poids lourds soit environ 805 poids lourds/j	R : augmentation du trafic global journalier sur la RD 924, tous véhicules confondus, est de +0,5 % et de +4,9 % pour le trafic journalier de poids lourds

### 4. Impacts attendus et mesures prévues (4/4)

Les activités industrielles	Faible	Aucun site SEVESO, ou ICPE, n'est recensé à proximité du projet.	RAS
Les risques technologiques	Faible	Le département de la manche compte un PPRT en vigueur : le PPRT à Saint- Fromond lié à l'usine Ultra Pure Chemicals SAS-KMG. Le projet n'est pas concerné par le zonage réglementaire de ce PPRT.	RAS
Le transport de marchandises dangereuses	Faible	Les communes de Saint Jean des Champs et Saint- Planchers ne sont pas concernées par le risque de transport de matières dangereuses	RAS
L'environnement sonore	Faible	Environnement sonore marqué par la RD 924, qui n'est cependant pas concernée par le PPBE de 3ème génération	RAS

De nouveaux enjeux sont susceptibles d'apparaître lors des concertations et de l'évaluation environnementale, et seront alors pris en charge de la même façon (éviter, réduire, compenser ) par l'exploitant.

#### 5. Procédure et calendrier

### **Évolution du PLU**

**Nécessaire**, car le terrain prévu pour l'implantation est situé en zone 1AUr du Plan local d'urbanisme de Saint-Jean-des-Champs, et le règlement de cette zone ne permet pas la création d'établissements à usage d'activité industrielle.

→ Déclaration de projet pour mise en compatibilité du document d'urbanisme. Conduite par Granville Terre et Mer.

### Évaluation environnementale

**Obligatoire** dans le cas d'une installation classée pour la protection de l'environnement, relevant du Code de l'Environnement.

(Parallèlement à cette présente déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU, l'entreprise déposera aussi une demande **d'autorisation ICPE** en préfecture qui ne sera délivrée par elle **QUE** si les dangers et inconvénients sont prévenus par des mesures)

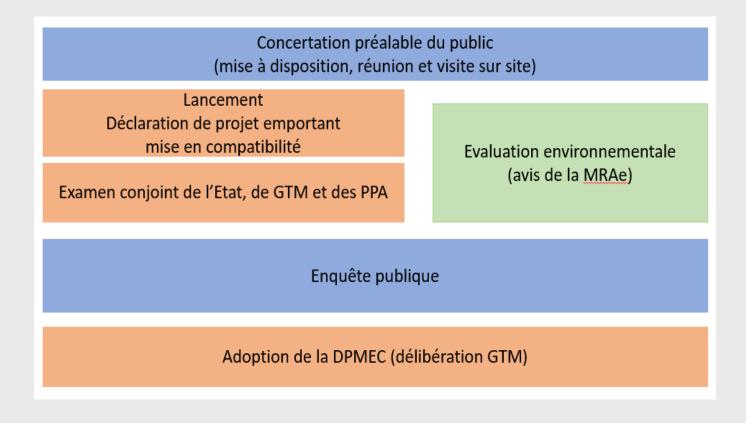
#### 5. Procédure et calendrier

**Deux démarches conjointes** (déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme <u>ET</u> évaluation environnementale) avec différents **temps d'examen et de concertation :** 

- Concertation préalable du public (actuellement)
- Échanges et examen conjoints avec les personnes publiques associées (préfecture et services d'État, chambre d'agriculture, département, région, chambre du commerce et de l'industrie...)
- Analyse et avis de l'autorité environnementale
- → Si validation, concertation renforcée par l'ouverture d'une enquête publique avec registre de concertation, commissaire enquêteur, permanences...

#### 5. Procédure et calendrier

**Deux procédures conjointes** (déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, et autorisation environnementale) avec différents **temps d'examen et de concertation :** 



### Rappel concertation préalable

Le dossier de concertation préalable est consultable :

- En mairie de Saint-Jean-des-Champs
- Au pôle de Bréhal de Granville Terre et Mer.
- Sur le site internet de Granville Terre et Mer.

En dehors de cette réunion publique, vous pouvez vous exprimer à travers les registres papiers, ou par courrier.

#### **Sur internet:**



<u>www.granville-terre-mer.fr/habitat-</u> <u>urbanisme/urbanisme/plu-communaux/plu-</u> de-saint-jean-des-champs.html

Réunion publique du 08 septembre 2021

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Avez-vous des questions ou des remarques?

